



Compte Rendu sommaire de la séance du COMITE SYNDICAL du 10 décembre 2024

Afférents au comité syndical : 42
Présents 26
Pouvoirs 06
Qui ont pris part aux votes : 32
Date de la convocation et affichage : 03/12/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des réunions du SITCOME, dans l'enceinte de la Maison de la Mobilité, sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

Sont présents :

Barbey : M. Jean-Luc BAILLET et M. Eric BOURBIGOT
Blennes : Mme Stéphanie PRISE et M. Laurent YONNET
La Brosse-Montceaux : Mme Marie Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN
Cannes-Ecluse : M. Philippe SMORAG
Courcelles-en-Bassée : M. Alain VERNIN
Echouboulains : M. Mathias VIGIER
Esmans : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Robert DEVAUX
Forges : Mme Adeline BOUSSAC et M. Damien BUZZI
Laval en Brie : M. Philippe RUFFIER
Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT
Misy- sur-Yonne : Mme Guylène AURORE
Montereau-Fault-Yonne : Mme Mélanie MAIROT et M. Ertan BELEK
Montmachoux : M. Patrick JACQUES et M. Bernard CRETON
Noisy-Rudignon : Mme Natacha FLORES
Saint Germain Laval : M. Christophe FAGIS
Thoury-Férottes : Mme Djamila AMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ
Varennnes-sur-Seine : Mme Stéphanie LESELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Chevry en Sereine : Mme Muriel PLANADE ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie PRISE
M. Didier FOURDRAIN ayant donné pouvoir à M. Laurent YONNET
Courcelles-en-Bassée : M. Jean-Luc AUZOU ayant donné pouvoir à M. Alain VERNIN
Laval en Brie : Mme Geneviève DALBARD ayant donné pouvoir à M. Philippe RUFFIER
Misy- sur-Yonne : M. Sébastien BORG ayant donné pouvoir à Mme Guylène AURORE
Noisy-Rudignon : M. Daniel YHUEL ayant donné pouvoir à Mme Natacha FLORES

Absents :

Cannes-Ecluse : Mme Martine PRE
Diant : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ;
Echouboulains : Mme Marie-Christine RAMARE
La Grande Paroisse : M. Jean-Claude GALLOIS et M. Patrick SPELLER
Saint Germain Laval : Mme Djamila GITTON
Salins : Mme Lydia BRUN et M. Jacky PEPIN
Varennnes-sur-Seine : M. Jacky MEUNIER.

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Nomination du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte rendu du 24 juin 2024
- ✓ Rapport d'activité du SITCOME 2023
- ✓ 2024-439 Renouvellement de la réserve de trésorerie à reprendre pour 2025
- ✓ 2024-440 Autorisation donnée au Président de pouvoir investir début 2025 à hauteur de 25% du budget 2024
- ✓ Questions diverses

- ✓ **Secrétaire de séance** : M. Mathias VIGIER (Echouboulains).

- ✓ **Approbation du compte rendu du 24 juin 2024**
Le compte rendu est entériné, approuvé à l'unanimité.

- ✓ **Présentation du rapport d'activité du SITCOME 2023**

Madame La Vice-Présidente présente le rapport d'activité, acté à l'ordre du jour du comité syndical. Le 1 août 2023, l'opérateur Lacroix Savac s'est substitué à Transdev Interval, dans le cadre de l'attribution de la DSP 15.

Ainsi, deux rapports d'activité doivent être établis par les opérateurs :

-d'une part d'Interval Transdev, qui a effectué les services sur le réseau entre le 1 janvier 2023 et le 31 juillet 2023,

-et d'autre part du rapport de Lacroix Savac pour la période courante du 1er août au 31 décembre 2023. Malheureusement, ces états n'avaient toujours pas été communiqués et transmis début juin 2024, afin de pouvoir les insérer dans le rapport d'activité 2023 du syndicat, empêchant ainsi la transmission de ce document lors du dernier comité syndical du 24/06/2024.

Ils n'ont d'ailleurs été transmis d'aucune façon, et le RA 2023 du SITCOME constate cette absence de documents.

Ainsi, le rapport d'activité 2023 n'a pu être présenté à l'Assemblée délibérante du SITCOME que lors du comité syndical suivant, du 10 décembre 2024.

Le rapport d'activité 2023 comprend 344 pages.

En première partie, il reprend dans le détail les statuts, les membres de l'assemblée délibérante, le personnel. On y retrouvera les Ordres du jour des comités syndicaux et les comptes-rendus ; et bien sûr les délibérations prises pendant toute l'année, et en particulier les comptes de gestion et les comptes administratifs approuvés.

En 2ème partie, il est regroupé les événements datés mois par mois, les actions qui sont faites tout au long de l'année par les agents du syndicat, mais également les informations transmises aux usagers par les réseaux sociaux et les affichages. Il précise les actions de travail des élus et des agents du syndicat sur les modifications apportées dans le cadre des appels d'offres sur les attributions des réseaux de transports franciliens et en particulier sur les travaux tripartites menés de front entre IDFM, le SITCOME et Lacroix Savac. Lors de plusieurs réunions et pendant de nombreuses heures de travail, les membres du bureau et les agents ont étudié et analysé l'ensemble des propositions faites sur le réseau du Pays de Montereau puis ont proposé des améliorations pouvant être apportées que ce soit sur les lignes régulières ou le service de TAD sur l'ensemble des 22 communes de l'Intercommunalité du syndicat.

Pour les événements datés, on retiendra tout particulièrement : le colis piégé en gare ayant obligé les agents à déplacer la gare routière pendant de nombreuses heures ; la mise en place des bornes d'information voyageurs ou encore l'installation de machines de distribution de boissons et de friandises dans la Maison de la Mobilité ; le soutien à Lacroix Savac pour réussir les embauches de conducteurs, le SITCOME ayant mis à la disposition de l'entreprise l'ensemble de ses moyens, jusqu'à la salle de réunion afin de permettre les entretiens préalables aux embauches ; la création d'un nouveau site internet : SITCOME- Maison de la mobilité ou encore les interventions mensuelles auprès de la mission locale ou auprès des écoles primaires ; la gestion de la gare lors des émeutes en juin ; la reconnaissance par IDFM de la gare routière et de la Maison de la Mobilité reconnus comme Eco

station bus et pris en exemple dans le guide des aménagements des pôles d'échange d>IDFM ; les petits déjeuners en gare ; les demandes d'interventions auprès des services sociaux afin d'aider une SDF qui s'était installée dans les abribus de la gare ; la rencontre avec Mme Valérie Péresse, Présidente de région et l'obtention de la promesse de la signature de notre convention historique avec IDFM ou encore toutes les études effectuées afin de proposer des améliorations sur les services à IDFM autant sur les lignes régulières que sur les services de transport à la demande ou encore le recensement de tous les abribus du réseau.

Quant aux actions menées par les agents, présents dans la Maison de la Mobilité de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi, et le samedi, de 8h00 à 18h00, dans le cadre de la gestion de la maison de la mobilité et de la gare routière, les agents sont confrontés à toutes sortes de situations, accidents générant de la tôle froissée entre chauffeurs, pannes de véhicules impliquant une surveillance accrue avec la présence de remorqueurs ; Ils sont les garants du bon fonctionnement de la gare routière, avec la mise en place des véhicules aux quais dédiés, l'ouverture des barrières aux véhicules qui ne se sont pas forcément inscrits sur la liste des accédants à la gare routière et ainsi fluidifient la circulation des véhicules, surtout aux heures de pointe ; ils informent, dirigent et rassurent les usagers ; Ils assurent également le maintien de l'état de propreté ou encore font leur possible pour retrouver les propriétaires des objets perdus ou laissés sur les quais de la gare.

La présentation du rapport d'activité 2023 et la transmission aux élus, par voie dématérialisée est actée.

✓ 2024-439 **Renouvellement de la réserve de trésorerie à reprendre pour 2025**

Monsieur Le Président présente les éléments amenant à la proposition de cette délibération.

Parmi ses actions tendant à faire dissoudre le syndicat, la ville de Montereau a déposé des dossiers au Tribunal Administratif pour ne pas payer sa participation auprès du Syndicat, depuis 2023 ; somme due qui s'élève aujourd'hui à près de 540.000€.

Ces requêtes déposées auprès du TA pour affaiblir financièrement le SITCOME sont justifiées d'une part par la convention existante entre l'entente et IDFM, celle-là même qui vient d'être reconnue illégitime et non viable juridiquement, et d'autre part par l'absence de convention entre le SITCOME et IDFM, alors qu>IDFM exige la signature de cette dernière le plus rapidement possible, afin de pouvoir enfin percevoir la participation des communes sur le réseau de bus.

Il est clair, dorénavant, que la ville de Montereau, malgré son adhésion au syndicat, refuse d'honorer ses cotisations et tente d'asphyxier le SITCOME, se justifiant par des moyens qui ne peuvent plus être entendus juridiquement.

Aussi, dans l'attente de la décision du tribunal administratif et du mandatement d'office préfectoral qui en découlera, au regard de l'illégalité de la convention de l'Entente, la ville de Montereau tente de mettre en péril les finances du SITCOME, dernière action pouvant conduire à la fermeture du syndicat et au licenciement de ses agents.

Le syndicat devra très certainement débloquer 200 000€ d'ici la fin de l'année, et il sera primordial en 2025 que les communes puissent verser leurs participations dès qu'elles recevront le titre de mise en paiement.

En effet pour exemple, les communes de Saint-Germain-Laval, Salins et Voulx n'ont toujours pas payé leur participation 2024, au contraire des communes de La Grande Paroisse ou de Cannes-Ecluse.

Ainsi, il est proposé de faire perdurer la réserve de trésorerie mise en place en 2024, pour toute l'année 2025 et à hauteur de 500 000€, jusqu'au 31 décembre 2025.

Une ligne de trésorerie est un concours financier à court terme nouvelle génération qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour pallier une insuffisance éventuelle et momentanée de disponibilités. Dans la limite d'un plafond fixé conventionnellement, la Collectivité peut tirer des fonds lorsqu'elle le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage.

Considérant le titre émis au budget 33600 N° Bordereau 11 / Titre 49 pour la somme de 398 802,30€ sur lequel la ville de Montereau a déposé une requête auprès du TA pour contester ledit titre exécutoire, lui permettant de ne pas honorer la dépense ;

Considérant le titre émis au budget 33600 N° Bordereau 9 / Titre 20 pour la somme de 140 998,46€ sur lequel la ville de Montereau a déposé une requête auprès du TA pour contester ledit titre exécutoire, lui permettant de ne pas honorer la dépense ;

Considérant la somme due globale par la ville de Montereau entre l'an 2023 et l'an 2024, à hauteur de 539 800,76€ ;

Considérant que le TA n'a toujours pas statué à ce jour sur les suites à donner,

Considérant les déblocages de fonds, au plus juste, afin de maintenir une trésorerie qui permet un fonctionnement rationnel :

- le 18/09/2024 pour 50 000€ ,
- le 02/12/2024 pour 50 000€,

Considérant le décalage de versement de plus d'un an des cotisations de certaines communes entre les demandes d'encaissements et les versements des fonds et les dépenses de fonctionnement auxquels le syndicat doit faire face, il est nécessaire de prolonger et de mettre en place un crédit de trésorerie à hauteur de 500 000€ sur une nouvelle période d'un an,

Considérant la proposition de renouvellement de mise en place de la ligne interactive de trésorerie du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, il est proposé de retenir la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

Montant : 500 000 €

☐ Durée : 12 mois ☐ Taux d'intérêt : Taux Variable Euribor 1 semaine + marge de 0,65%

☐ Mise à disposition de capital : Par crédit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]

☐ Remboursements des fonds : Par débit d'office en J pour une demande en J – 1 avant 16h30 [pas de montant mini]

☐ Périodicité de paiement des intérêts : Mois civil

☐ Calcul des intérêts : Base de calcul Exact/360 ☐ Commission de multi-index : néant.

☐ Frais de dossier : 500 Euros ☐ Commission d'engagement : Néant

☐ Commission de gestion : Néant ☐ Commission de mouvement : Néant

☐ Commission de non-utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

Dit que les sommes de fonctionnement liées, de remboursements, des intérêts et frais liés à cette ligne de trésorerie, seront inscrites au Budget Primitif 2025.

Vu l'avis favorable des membres du bureau,

Les élus passent au vote : 2 voix CONTRE (Montereau F-Y).

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, autorise par conséquent, le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre concernant la ligne de réserve de trésorerie, aux conditions ci-dessus mentionnées.

La délibération est approuvée.

✓ **2024-440 Autorisation donnée au Président de pouvoir investir début 2025 à hauteur de 25% du budget 2024**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissements dès le début de l'année 2025, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants proposés sont les suivants, au dossier comptable SIYONNE (33601) pour l'article 2182, pour la somme de 375€ ; quant au dossier SITCOME (33600), les montants budgétés en investissement ne concernent que des restes à réaliser.

Les élus passent au vote : 2 voix CONTRE (Montereau F-Y).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2025, à hauteur des sommes ci-dessus proposées et autorise Monsieur le Président à signer tous documents ou actes aux effets ci-dessus.

La délibération est approuvée.

✓ Questions diverses

Monsieur Le Président présente les éléments concernant la signature de la convention avec IDFM. S'apparentant fortement à un passe-droit que nul autre élu de la Région Ile de France n'aurait pu obtenir, en juillet 2023, Mme Péresse a accepté de conventionner directement avec le Maire de Montereau, par l'intermédiaire d'une Entente, mettant en tête de pont la ville de Montereau sur les 21 autres communes du syndicat. 19 communes sur 22 ont refusé d'y adhérer, et le 18 octobre 2023, une délégation de 6 élus sont allés rencontrer Mme Péresse afin de pouvoir obtenir la convention du SITCOME.

Après de multiples embuches et autres actions tendant à faire avorter la proposition d'IDFM de signer une convention avec le SITCOME, en novembre 2024, les 19 maires ont signé leur engagement auprès du SITCOME, document qui a été transmis à Mme Péresse, permettant ainsi à IDFM de pouvoir proposer la-dite convention.

Toutefois, celle-ci ne sera pas entérinée pour l'année 2024, IDFM ne pouvant délibérer sur cette convention qu'à partir de leur prochain comité syndical qui n'aura pas lieu avant février 2025.

En parallèle, la convention signée entre Madame Valérie Péresse pour IDFM et Monsieur James Chéron pour la ville de Montereau, en juillet 2023 vient d'être reconnue par IDFM non viable juridiquement et illégitime.

Ainsi, pour l'année 2024, les frais liés au coût du réseau, ne seront pas appelés ; les négociations engagées définissant le montant de la participation des 19 communes du SITCOME n'étant pas complètement abouties.

La séance est close à 20h00.

Le secrétaire de séance
M. Mathias VIGIER



Le Président
M. Damien BUZZI



Adopté à l'unanimité le 17 mars 2025.